Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 56

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271160

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Autorité et morale politique

C'est ce titre que les organisateurs de la troisième **Rencontre romande d'universitaires protestants** proposaient les 2 et 3 octobre derniers, à Leysin, et pour une fois dans une réunion d'inspiration « religieuse », les dames étaient en minorité assez nette ! J'eusse aimé les y rencontrer plus nombreuses toutefois, tant les problèmes soulevés me paraissent devoir figurer au centre de toute vie publique et politique concertée et intelligente.

M. Roger Mehl, professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, agrégé de philosophie et docteur en théologie, consacra deux exposés au **fait politique et à sa signification,** mettant en évidence les deux manifestations essentielles de la politique : la violence (obligée) et la conquête du pouvoir ; en corollaire : la culpabilité inhérente à l'ordre politique. Une des caractéristiques premières de la politique est d'être choix, et l'orateur opère une distinction entre le choix proprement rationnel presque toujours impossible, et le choix raisonnable possible entre les valeurs en présence à un moment donné et dans des circonstances précises (ce terme de « valeur » sera débattu tout au long de ces journées entre les orateurs et quelques auditeurs !)

M. le Professeur Mehl souligne avec force le danger de la technocratie, qui risque de transformer ce choix en décision administrative, et relève également l'interpénétration mutuelle des secteurs public et privé, fait impliquant que la politique concerne tout l'homme et que vouloir s'en retirer relève du domaine de l'illusion ; tout l'homme et tout homme, mais non pas « le tout de l'homme », et M. Mehl voit en cette différence plus qu'une nuance. Le but dernier du projet politique, c'est l'intégration, c'est rendre possible au sein d'un ordre l'aboutissement des programmes créateurs de la collectivité. Sur le plan de l'éthique chrétienne, l'orateur, et c'est sa conclusion, considère l'Etat comme le gardien de l'homme pécheur, et son autorité comme légitime et nécessaire dans l'économie présente.

Il appartenait à M. Philibert Secrétan, professeur de philosophie au Collège de Genève, d'entrer dans le concret en abordant le problème sur le terrain de notre pays et son exposé était intitulé : **« La Suisse, compromis ou dialogue ? ».** Rappelant l'évolution survenue depuis la Constitution fédérale de 1848, M. Secrétan souligne l'accroissement du pouvoir central dans la vie fédérative et la prépondérance toujours plus sensible du pouvoir exécutif sur le législatif. La confusion des pouvoirs, cette pratique du compromis incitent l'homme de la rue (il en sera beaucoup question aussi dans les entretiens !) à abandonner le souci des affaires publiques, d'autant plus que la formulation des problèmes essentiels de la vie du pays ne circulent pas librement chez nous.

Or, cette confusion des pouvoirs peut être levée par une élévation de la compétence de l'Etat lui-même (gouvernement et administration). Or, dans le dialogue réside notre raison d'être Suisses ; il est possible de reconstruire une éthique politique sur la base d'une information et d'une éducation sérieuses, en tenant compte, par exemple, que dans les organismes privés sont données maintenant les nouvelles dimensions de la vie politique.

Pour ce qui nous concerne plus particulièrement, nous Romands, l'orateur nous invite à trouver des formes de liaison, à nous structurer entre nous, pour établir ensuite un dialogue véritable avec les Suisses allemands de la pensée de qui nous sommes pour l'heure, dans l'ensemble, ignorants.

Cet affrontement, qui nous obligera à nous définir chacun, latins et alémaniques, sera le véritable dialogue où reprendra un sens positif le principe de notre politique extérieure : la neutralité médiatrice.

Merci aux Amis de la pensée protestante, aux Centres protestants d'étude, aux aumôneries universitaires groupées sous le vocable « Evangile et Culture » pour la qualité de ces journées où s'amorça, je crois, le dialogue proposé.

J. L.

Nous recommandons l'ouvrage du Professeur Roger Mehl : « De l'autorité des valeurs » (P.U.F. 1957) et le nº 6-7 du « Bulletin de centre protestant d'études », « La Suisse : démocratie témoin ? compromis ou dialogue », par Philibert Secrétan.

Du salaire des écoliers vendangeurs

Beaucoup d'entre nous auront « tiqué » en lisant l'appel du Service fédéral de la main-d'œuvre agricole concernant les écoliers sollicités d'aider les vignerons pendant les tardives vendanges de cette année. En effet, à la fin de l'appel paru dans la presse, on pouvait lire :

Salaire : filles 13 fr., garçons 16 fr.

Dans les écoles, les grandes filles ont crié à l'injustice, indignées d'être victimes d'une inégalité de rémunération. C'était la première fois, pour la plupart, qu'elles se rendaient compte qu'il y avait là quelque chose d'inacceptable.

Renseignement pris, il s'agissait simplement d'une mauvaise rédaction : les écoliers vendangeurs (qui sont la plupart du temps des filles, c'est vrai) recevront 13 fr. par jour, nourris et logés, sans distinction de sexe. Les « brantards » (toujours des garçons, car ce travail nécessite une grande résistance physique), eux, gagneront 16 fr. par jour.

La rédaction pas assez précise de ce communiqué aura eu un heureux effet : il aura fait comprendre à de toutes jeunes filles un des grands problèmes de notre temps, la rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Sans doute s'en souviendront-elles plus tard.

H. N.-R.

GENÈVE

Ketty Jentzer

A Genève, vient de disparaître une éducatrice qui a exercé une influence bénéfique sur des milliers de jeunes filles.

Ketty Jentzer était née en 1881. Nantie de son diplôme pédagogique, elle fit des études d'éducation physique à l'Institut central et royal de Stockholm. De retour en Suisse, elle enseigna la gymnastique suédoise — alors une nouveauté — à l'Ecole ménagère, puis à l'Ecole secondaire de notre ville.

En 1916, s'ouvrit pour elle un second champ d'action ; elle participa avec enthousiasme à la fondation des troupes d'éclaireuses genevoises. Elle devint la première commissaire cantonale et assuma cette charge pendant vingt ans. Elle collabora aussi à la création de la Fédération des éclaireuses suisses et participa aux camps internationaux, tels ceux de Forlease et de Genève, ce dernier destiné à attirer l'attention sur les grandes organisations du BIT et de la SDN auxquelles K. Jentzer vouait un grand intérêt.

Diverses publications jalonnent cette double activité. Entre autres : « Jeux d'intérieur et de plein air » (1915), édité pour la onzième fois en 1964, « Le livre des éclaireuses » (1923), traduction en collaboration avec quelques cheftaines du « Girls Guiding » de Baden Powel.

Ketty Jentzer a-t-elle mis sa vive intelligence et ses qualités de méthode uniquement au service des groupes d'éclaireuses et de l'enseignement ? Certes non. Son cœur généreux la portait à s'intéresser à chacune des jeunes filles qui lui passaient entre les mains et, des années plus tard, lors de rencontres fortuites, servie par une mémoire exceptionnelle, elle s'informait encore des événements survenus dans l'existence des unes ou des autres.

Pendant ses années de retraite, elle continua de mettre sa longue expérience au service des femmes ; elle fut membre du comité du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises. Ce fut elle qui encouragea toutes nos sociétés féminines à étudier et à soutenir la Déclaration des droits de de l'homme des Nations Unies. N'est-ce pas là qu'on proclamait l'égalité des sexes ? Or, Ketty Jentzer était une suffragiste fervente, elle défendait « la » cause ; abonnée de longue date, elle était aussi une lectrice attentive de notre journal.

A sa famille, nos sincères condoléances.

Réunions et Conférences

Dimanche 31 octobre **Genève**
Lyceum, 3, prom. du Pin, 20 h. 30, **Concert** par le Trio « EVENEIGE ». Mira Bonjour, violoniste ; Betty Bill, pianiste ; Bernard de Siebenthal, violoncelliste. Œuvres de J. M. Leclair, J. Brahms, J. Turina.

La paroisse et l'éducation chrétienne des enfants

Sous le titre « l'Eglise et les enfants de 6 à 16 ans », deux jeunes Nyonnais, Mme Claudie Muller-Rumpf et M. Pierre Berlie, tous deux chrétiens engagés, ont présenté, le 21 septembre, à Nyon, à la salle Louis Bonnard (Eglise libre), l'étude qu'ils ont faite en vue de l'obtention de leur diplôme d'assistant social à l'Ecole d'études sociales de Genève. Ils se sont demandé si la pédagogie chrétienne tenait suffisamment compte des besoins actuels et des nouvelles conceptions psychologiques et ont voulu élucider ce que devrait être le rôle de la paroisse à côté de celui des parents. En effet, c'est à ceux-ci, de l'avis même de la majorité des quelque cent trente-trois familles interrogées par un questionnaire et au cours d'entretiens, qu'incombe la principale responsabilité de l'éducation chrétienne (à ne pas confondre avec l'enseignement religieux) des enfants. Ils ont pourtant constaté une certaine démission des parents dans ce domaine, ce qui fait, par exemple, que les enfants ne comprennent pas pourquoi les parents insistent pour qu'ils se rendent à l'école du dimanche ou au culte de la jeunesse alors qu'eux-mêmes participent rarement au culte.

Forts de leur expérience personnelle à la colonie de vacances paroissiale de Nyon, les deux auteurs de l'enquête se sont particulièrement attachés à cet aspect de l'action socio-éducative de l'Eglise et ont même interrogé à ce sujet d'autres pasteurs vaudois. Il a semblé à Mme Muller et à M. Berlie — et c'est aussi l'avis du pasteur B. Schmied, de Genève, qui a dirigé leur travail — que la principale valeur d'un camp paroissial est de donner aux enfants l'occasion de vivre ensemble une vie chrétienne au lieu de recevoir de l'Eglise seulement un enseignement théorique. Il est aussi ressorti de l'enquête que si des colonies pour enfants de moins de 8 ans n'étaient en général pas désirées, il serait par contre opportun d'organiser quelque chose pour ceux de 13 à 15 ans, peut-être sous la forme de plusieurs week-ends au cours de l'année afin de tenir compte du fait qu'il est difficile tant à des apprentis qu'à des collégiens préparant des examens, de se libérer pour toute la durée d'un camp. Les pasteurs n'en ayant pas le temps et étant aussi mal préparés à cette tâche, il serait indiqué de disposer d'une personne spécialement formée pour organiser ces activités socio-éducatives et être à la disposition des parents préoccupés par des problèmes éducatifs.

Dans ses commentaires, M. Schmied a développé quelques considérations sur les problèmes nouveaux que ne manquerait pas de poser très prochainement aux autorités civiles et religieuses la jeunesse d'une ville en plein développement comme Nyon. Prenant plus tard la parole, tant un représentant du Conseil de paroisse que le Syndic ont déclaré en être bien conscients et ont exprimé en même temps leur reconnaissance à ces deux jeunes gens pour l'utilité de l'étude sociologique qu'ils avaient mise à leur disposition.

Mme Muller-Rumpf a pu recevoir aussitôt son diplôme des mains de Mlle Cornaz, directrice de l'Ecole d'études sociales qui présidait la séance. M. Berlie recevra le sien aussitôt qu'il aura terminé, à la fin de l'année, les stages qui lui restent à faire.

Renouvellement des autorités communales 12, 13 et 14 novembre

Les listes de candidats ne sont pas encore déposées. Dans notre prochain numéro, nous pourrons vous dire combien de femmes ont été élues, grâce à vous et aux électeurs en général qui ont pu se rendre compte quel travail utile les conseillères accomplissent dans les Conseils communaux.

Une Eglise unie

Les 2 et 3 octobre derniers, les électeurs et électrices ont mis fin, à une énorme majorité, à la séparation du protestantisme vaudois en deux Eglises, provoquée il y a cent vingt ans par une malencontreuse intervention du pouvoir politique. L'œuvre de rapprochement commencée il y a longtemps est donc achevée et les fidèles nationaux et libristes sont désormais unis.

L'union de l'Eglise et de l'Etat que maintient le texte constitutionnel ne subordonne pas l'Eglise au pouvoir politique ; la liberté du ministère pastoral et l'autonomie spirituelle de l'Eglise sont expressément reconnues.

Adjointe au maire

Mme C. Cramer vient d'être élue tacitement adjointe du maire dans la commune de Presinge. Avec Mme S. Zürcher qui est adjointe à Choulex, Mme C. Cramer est la seule femme à faire partie d'un exécutif communal dans le territoire du canton.

NEUCHATEL

Solidarité féminine et parti politique

(Suite de la page 1)

» Jusqu'ici nous étions liées par le souci commun d'acquérir les droits civiques. Mais quelle diversité parmi nous, diversité d'âge, de formation, de conceptions, de tendances. Et nous nous complétions bien. Nous misions même sur la richesse de moyens que nous donnait cette diversité. Elle nous fut précieuse. Nous avions raison. Et des liens solides s'établirent entre nombre d'entre nous.

» Maintenant, il y a parmi nous celles qui estiment leur tâche terminée ; ou celles qui ne peuvent se résoudre à aliéner leur liberté en entrant dans un parti, et qui, de ce fait, renoncent à l'électorat ; ou celles qui, à l'opposé, ont opté pour un parti et acceptent par leurs activités et leur vote d'en défendre la doctrine et les démarches ; enfin apparaissent celles qui utilisent les partis autant qu'elles les servent comme les politiciens, pour accéder à une fonction, démarche personnelle tout à fait légitime d'ailleurs. Ainsi se révèlent les individualités. Doit-on considérer cette évolution comme une rupture des liens anciens parce que les femmes sont placées devant l'alternative de la solidarité féminine opposée au mot d'ordre des partis ?

» Mais la solidarité doit être sauvegardée par celles-là mêmes qui en bénéficient en premier lieu, les conseillères et députées élues par les électrices.

» Dès maintenant, sans plus attendre, ces « élues » devraient prévoir de se réunir à la veille des séances ou sessions, comme elles acceptent de le faire dans les groupes des partis, pour étudier les ordres du jour du point de vue féminin. On nous a dit que c'est l'usage au parlement suédois où les partis l'ont admis. Un échange de vues, une information mutuelle seraient utiles non seulement aux élues, mais encore à la cause féministe. N'oublions pas que les cantons romands restent des cantons pilotes ; la majorité de notre pays est encore dominée par les adversaires du suffrage féminin, à l'affût de tout ce qui peut leur fournir des arguments « contre » : malentendus, maladresses, erreurs même bénignes, discordance. La solidarité féminine est essentielle au développement de la cause féministe. Elle devrait, aux yeux des élues, avoir le pas sur l'intérêt immédiat des partisans. »

(Réd. - S'il en était ainsi, il serait intéressant de connaître l'opinion des partis. Seraient-ils d'accord de soutenir « leurs » candidates, assurés qu'ils seraient dès l'abord qu'elles pourraient leur faire faux bond, la libérale votant pour **une** socialiste ou la popiste pour **une** radicale, simplement parce qu'elles sont femmes ? Cela pourrait faire l'objet d'un autre débat. H. Nicod-Robert.)

Au suffrage

Sur proposition de l'Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage féminin, l'Association suisse a élu membre du comité central **Me Ruth Schaer-Robert, avocate,** présidente de la section de Neuchâtel-Ville.

Tissage de toiles de Langenthal SA
24, CONFÉDÉRATION - TÉL. 25 49 70
Maison spéciale pour linges de maison
Nappes à thé
Mouchoirs pour dames et messieurs

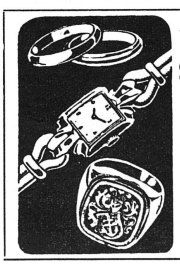
Léon Smulović
● HORLOGERIE
● BIJOUTERIE
Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.
Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89